**Thème : « Traité sur problématique du droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi ».**

La question de l’emploi des personnes handicapées se pose-t-elle aux Etats ou à d’autres institutions et structures privées ou alors aux initiatives individuelles ?

Poser une telle question, c’est aborder, en toile de fond, la problématique du droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi. C’est également accorder une extension au concept d’emploi en l’élargissant à toute activité génératrice de revenu, permettant à un individu ou à un groupe d’individus les possibilités de vivre de façon décente dans une relative autonomie.

Ainsi, selon les régimes, l’Etat est largement pourvoyeur de l’emploi ou alors il joue essentiellement le rôle de régulateur en accentuant ses efforts de gouvernance à la création d’opportunités d’emploi dans les secteurs privés et informels.

Donc, tout dépend de la nature du régime, de la capacité d’un Etat à mobiliser les ressources (humaines, financières, matérielles...) pour créer ce que l’on est convenu d’appeler les facteurs de développement, en d’autres termes, les indicateurs macroéconomiques (PIB, PNB, services de la dette, balance de payement…), grâce à une croissance soutenue.

De même, la mondialisation et le contexte économique international exigent de chaque Etat un partenariat susceptible de mettre en valeur les avantages comparatifs assortis des axes de coopération et d’échange de produits et de services.

De nos jours, il devient de plus en plus évident que l’Etat providence n’est plus d’actualité parce qu’il ne peut être efficace dans un contexte international qui fait la promotion du secteur privé tout en brisant les frontières entre les Etats et même entre les continents.

Toutefois, l’Etat doit être toujours là. Car, quoiqu’on dise, la constitution des ensembles supranationaux n’a pas fini de supplanter les Etats, pris individuellement, par ce que toujours directement tenus pour responsables du sort de leurs citoyens respectifs.

C’est pourquoi, la problématique de l’emploi des personnes handicapées se situe tout d’abord au niveau de la politique élaborée et mise en œuvre par un Etat.

Bien entendu, à certains niveaux, comme à celui de l’Union Européenne, la problématique de l’emploi des personnes handicapées est posée à une échelle plus élevée qui relègue l’Etat au second plan et fait de celui-ci l’acteur d’un système.

Encore mieux, la question de l’emploi des personnes handicapées, tout comme de l’emploi en général dépend fortement du niveau de développement d’un Etat.

En effet, la forte dépendance économique d’un Etat freine l’élan des perspectives économiques qui doivent ouvrir la voie aux opportunités d’emploi, notamment au niveau des personnes handicapées à la recherche de leur premier emploi.

En revanche, notons que ceci n’est pas un facteur exclusif qui expliquerait l’incapacité d’un Etat à créer des opportunités d’emploi pour des personnes handicapées. La mauvaise gouvernance, en terme clair, la répartition injuste par le fait de la corruption de la part des gouvernants est plus cruciale pour expliquer la problématique de l’emploi des personnes handicapées dans les pays en voie de développement. Ces gouvernants sont peu soucieux de l’intérêt général et ne sont pas soumis à de réelles pressions, ni de l’intérieur, ni de l’extérieur de leurs Etats respectifs.

Pour parer à cette situation, la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance doivent être menées conjointement sous la pression de la communauté internationale et des organisations de la société civile. D’où s'affirme la pertinence d’une réforme structurelle et institutionnelle afin d’établir l’équilibre social dans une approche émaillée de justice sociale.

Dans cet élan de la recherche du bien-vivre pour chacun et pour tous, la dynamique des organisations de la société civile serait plus déterminante et pourrait motiver davantage les pouvoirs publics à plus de pression et d’engagement des partenaires au développement, surtout le système des nations unies.

Enfin, parfaitement aligné sur l’Agenda 2030 des Nations Unies/Objectif de Développement Durable (ODD8) : « Promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous », le thème de cette discussion générale correspond aux aspirations réelles de l’agenda 2063 de l’Union Africaine où « le chômage des jeunes sera éliminé et les jeunes africains bénéficieront du plein accès à l’éducation, formation, compétences et technologies, services de santé, emplois et opportunités économiques pour tous ».

Vive le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi !

Vive la solidarité internationale dans un esprit de partenariats inclusifs et durables ! /-

**Article présenté par**

**M. Mohamed Lamine KABA**

**Sociologue de formation**

**Spécialisé en Sociologie en Organisations**

**Coordinateur National**

**Youth Action Hub Gunea-UNCTAD/Centre d’Action Jeunesse Guinée-CNUCED**

**Directeur Exécutif/Coordinateur Général de l’ONG Foresterie et Développement de l’Espace Rural**

**Tél : (+224) 666 906 234**

**E-mail :** **rkaba16@gmail.com**

**Conakry, République de Guinée**